

La première phase du dialogue social engagé autour du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics sera close le 7 février 2013 et laissera place à l'ouverture des négociations. Pour mémoire, à la suite de la conférence sociale de juillet 2012, le Gouvernement avait proposé aux partenaires sociaux d'engager les discussions par une phase consacrée à un bilan approfondi des politiques de rémunération ayant eu cours ces dernières années dans l'ensemble de la Fonction publique. Puis, sur la base de ce bilan, des négociations pourraient s'ouvrir après en avoir défini la méthode.

Nous sommes donc, aujourd'hui, à l'aube d'une négociation fortement attendue par toutes et tous, qui se déroulera dans un contexte économique et budgétaire particulièrement tendu. C'est ce moment que la CFDT Fonctions publiques choisit pour vous présenter les revendications qu'elle portera au cours des prochaines semaines et prochains mois.

Le rythme et la méthode

La CFDT Fonctions publiques s'exprimera en faveur d'une négociation pluriannuelle car cette solution est la seule, en cohérence avec les règles budgétaires, qui permettra des mesures d'ampleur (notamment sur la grille indiciaire) et de la lisibilité sur les perspectives induites par la négociation. Toutefois, la CFDT Fonctions publiques exigera

qu'un rendez-vous annuel soit inscrit dans les calendriers et que ce soit l'occasion, non seulement d'un échange, mais d'une négociation.

La CFDT Fonctions publiques privilégiera la cohérence dans les mesures revendiquées et dans la mise en œuvre des mesures obtenues.

La valeur du point

Après un gel, historiquement long (3 ans), de la valeur du point d'indice, la CFDT Fonctions publiques exigera une augmentation qui s'applique dès 2013. L'absence de toute mesure générale à la

symbolique forte, attendue par toutes et tous, n'est pas envisageable. De plus, le gel de la valeur du point d'indice a eu des conséquences importantes sur la grille de rémunération.

La grille

Il n'est, aujourd'hui, plus possible de maintenir un système devenu aussi peu attractif : pour la CFDT Fonctions publiques, on ne peut dissocier valeur du point, grille et allongement des durées de carrières.

Sur la grille, la mise en œuvre de mesures rapides sera demandée : généralisation de l'accès au 8^{ème} échelon de l'échelle 6 pour tous les agents de catégorie C, sans contingentement ; amélioration et simplification de la grille de la catégorie C (passage à trois grades avec maintien de deux niveaux de recrutement).

Au-delà de mesures rapidement effectives pour les agents de catégorie C, la CFDT Fonctions publiques

revendiquera également que les différents niveaux de recrutements (et donc de qualification exigée) soient mieux reconnus, que l'allongement de la durée des carrières soit pris en compte, que les fins de carrière soient revalorisées, que la grille et son organisation en trois catégories hiérarchiques (ABC), aujourd'hui à bout de souffle, soit entièrement revisitée.

Consciente de l'importance du travail que nécessitent ces revendications, et consciente aussi de leur coût, la CFDT Fonctions publiques est prête à s'engager dans un cycle pluriannuel qui permette d'aboutir dans l'intérêt des agents.

Pouvoir d'achat : bilan, perspectives et revendications CFDT



La Gipa

Pour la CFDT Fonctions publiques, ce dispositif individualisé de compensations des pertes de pouvoir d'achat a vocation à disparaître au profit d'une revalorisation des déroulements de carrière. Toutefois, s'il devait être maintenu, il devrait s'appliquer à tous les agents, quel que soit leur statut (titulaire ou non), quelles que soient les règles régissant leur rémunération (référence à un indice ou non), quelle que soit leur situation de carrière (en fin de grade ou non). De plus, le déclenchement de ce mécanisme devrait être considéré comme une alerte et donner lieu à une nouvelle réflexion débouchant sur des mesures générales permettant d'éviter le recours à la Gipa.

Les politiques indemnitaires

La CFDT Fonctions publiques a toujours critiqué un certain nombre des principes qui ont conduit à la mise en place de la PFR, notamment l'importance accordée au mérite, notion essentiellement idéologique et mal définie, et le manque de lisibilité et de dialogue social dans la cotation des postes.

C'est pour ces raisons que la CFDT Fonctions publiques revendiquera la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire qui se substituerait à la PFR et à l'ensemble des régimes qui perdurent, sur la base de principes plus transparents : retour à

l'équilibre antérieur sur la part modulable, cotation des postes simplifiée et transparente, harmonisation des montants, équité dans les montants attribués (respect de l'égalité femmes-hommes notamment).

De plus, la CFDT rappellera la revendication de la transformation d'une partie des primes en rémunération indiciaire.

Par ailleurs, la CFDT Fonctions publiques demandera à ce que soient révisés, pour plus de justice, l'indemnité de résidence et le supplément familial, et qu'une réflexion soit ouverte sur la NBI.

La protection sociale complémentaire

À l'heure où les questions liées aux renoncements aux soins sont de plus en plus cruciales, à l'heure où l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi ouvre le chantier de la « généralisation de la couverture

complémentaire des frais de santé », la CFDT Fonctions publiques portera plus que jamais sa revendication d'une participation significative des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de l'ensemble des agents publics.